

Compte rendu de la rencontre à la préfecture le 8/11/2016

Objet de la rencontre : échanges autour des difficultés liées à la pénurie de médecins à Luçon : exposé des difficultés et proposition des pouvoirs publics.

Mr Albertini, préfet, Mr Abdul, sous-préfet de Fontenay et Mr Le Mégat, ARS DT reçoivent la délégation composée de

Mme Calige et Mr Corbin pour le Collectif des Patients sans Médecin
Mme Mercereau et Mr Garandel pour les Séniors Luçonnais
Mme Deluze et Mr Marx pour l'ADSP :
Mme Pothier et Mme Gréaud pour LuçIE :

Le préfet exprime ses préoccupations concernant la désertification médicale sur notre territoire et a déjà échangé avec l'ARS à ce sujet.

Chacun de nous s'exprime et l'ensemble des points du document qui lui est remis est ainsi évoqué.

Les réponses du préfet :

- constat partagé quant au manque de médecins. Il a bien entendu que ce sont des personnes âgées, mais aussi des familles avec ou sans enfants qui sont concernées, des personnes seules. Il fera remonter au gouvernement, comme le veut sa mission.

- Conscient des difficultés, il a été amené d'ailleurs à régulariser la situation d'un médecin étranger pour qu'il puisse exercer dans notre région.

- Il précise qu'il n'a aucune compétence en matière de santé. Il nous reçoit du fait de sa compétence au niveau de la sécurité de l'aménagement du territoire.

Quels sont ses pouvoirs à ce titre :

Il peut inciter les élus à travailler sur la santé (contrats locaux de santé). Pour lui, ce travail doit se faire au niveau des intercommunalités.

La réquisition évoquée n'est pas possible dans cette situation. Elle intervient dans le cadre de situations d'extrême urgence et très ponctuelles.

- Il s'engage à la mise en place d'un calendrier pour des rendez-vous avec :

-la CPAM (évoquer la prise en charge des frais de transports pour aller chez un médecin généraliste, demander que les personnes ne pouvant avoir de médecin référent soient remboursées sans pénalité, demander le recensement des patients sans médecin)

-Les élus (est évoqué le recensement des patients sans médecin par la municipalité)

-le CHD : rdv va être pris avec le directeur pour négocier avec la directrice de l'hôpital de Luçon l'accueil d'un médecin généraliste qui interviendrait aussi auprès des patients sans médecin pour des renouvellements d'ordonnance.

-L'ordre des médecins

-L'ARS au niveau de la région.

Il charge Mr Le Maigat de prendre les différents contacts et de nous informer des suites.

Il précise plusieurs points :

-pour lui, il ne faut pas opposer médecine libérale et salariale. Il faut jouer sur tous les tableaux et explorer différentes pistes. Il évoque entre autre la formation des médecins/tutorat, il parle de chantier législatif (cf les amendements signés par Mr Fourage/dispositif de régulation à l'installation).

-Il est important de prendre le temps de bien penser les projets avant de se lancer dans des réalisations sans lendemain.

Nous remettons à Mr Albertini :

-le document présentant les difficultés et pistes de réponses.

-les pétitions

-des témoignages de familles

-un relevé de situations

Après le départ de Mr Albertini, les échanges continuent avec Mr le Maigat et Mr Abdul.

Mr Le Maigat s'engage à inscrire notre secteur pour qu'il bénéficie début 2017 du contrat local de santé (il s'agit d'une étude menée avec les différents partenaires d'un territoire pour déboucher sur des propositions/ santé. Cette étude dure entre 18 mois et 2 ans. (cf : contrat local de santé de la Chataigneraie, accessible sur internet))

Il va prendre les différents contacts comme vu avec le préfet.

Mr Abdul parle de l'importance de travailler à l'échelon de l'intercommunalité.

Fin de rencontre vers 10h45

En bilan, nous sommes écoutés, le problème est bien repéré et les bonnes volontés sont là pour travailler à des réponses mais quels seront les résultats ?